

Ethias en phase avec le « Green Deal » européen : « Des investissements encore plus durables ! »



Ethias n'investira plus dans les entreprises qui émettent trop de gaz à effet de serre, les entreprises actives dans l'extraction de pétrole et gaz conventionnels (énergies fossiles) et non conventionnels (sables et schistes bitumeux) ou encore dans la production d'électricité non durable. Voici quelques-uns des principes figurant dans la dernière version de son code d'investissement éthique. Par ailleurs, Ethias met en place une politique d'impact positive en vue de financer la transition énergétique. Concrètement, elle augmente ses investissements dans les *green bonds* (obligations vertes) et les projets d'infrastructure durable.

Avec ces initiatives, Ethias s'inscrit pleinement dans la philosophie du « **Green Deal** » présenté par la **Commission européenne en décembre dernier**. Ce pacte a pour ambition de faire de l'Europe le 1^{er} continent neutre pour le climat d'ici 2050.

Dans la version 2020 de son code d'investissement éthique, Ethias a décidé de se conformer aux critères d'exclusion repris dans la norme « Towards sustainability » (www.towardsustainability.be), développée à l'initiative de **Febelfin**.

Désormais 637 entreprises exclues

En 2019, la liste comptait 207 entreprises exclues. En 2020, sur la base des critères ESG (*Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance*), elle en compte 637. La liste des entreprises exclues contient des entreprises qui ne respectent pas les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies en matière de droits de l'homme, de droit du travail, d'environnement, de lutte contre la corruption ou qui sont impliquées dans les activités controversées suivantes : l'armement (controversé ou conventionnel), le charbon, le tabac, les émissions de gaz à effet de serre inacceptables, l'extraction de pétrole et gaz (conventionnels et non conventionnels) ou encore la production d'électricité non durable.

Pour ce qui est des pays exclus, 2 notions entraînent en ligne de compte jusqu'ici pour exclure les obligations gouvernementales : les pays fiscalement avantageux et les pays les moins respectueux des normes internationales en matière de droits de l'homme, de droit du travail et de protection de l'environnement. Dans la version 2020, un 3^e critère a été ajouté : les pays sujets à des sanctions internationales. C'est ainsi que la liste passe en 2020 de 69 à 87 pays exclus.

Entreprise socialement responsable depuis 100 ans déjà

Acteur majeur de l'assurance en Belgique depuis un siècle déjà, Ethias pratique la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) dans l'ensemble de ses activités. Dans cet esprit, Ethias adopte depuis plusieurs années une approche rigoureuse, éthique et transparente dans la gestion de ses actifs financiers (environ 18 milliards d'euros).

Depuis 2005, elle applique son code d'investissement éthique à tous ses investissements directs. Et c'est désormais une tradition : le début d'une nouvelle année est l'occasion idéale de mettre à jour ce code d'investissement éthique.

« En tant que premier assureur du secteur public, nous soutenons l'ancrage belge. Pas uniquement en notre qualité d'assureur, mais aussi en tant que gestionnaire d'actifs financiers qui nous sont confiés par nos clients publics et privés. En posant des choix d'investissements responsables, nous voulons contribuer de manière active à une société plus durable. La méthodologie et la portée de notre code d'investissement éthique évoluent en permanence afin de nous permettre de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain », explique Cécile Flandre, Chief Financial Officer.

Vous pouvez télécharger le code d'investissement éthique sur notre [site corporate](#) ou en cliquant [ici](#).

Notre mission : simplifier l'assurance pour vous apporter sécurité, tranquillité et liberté d'entreprendre avec des services et des produits innovants. Partenaire de votre quotidien, nous mettons notre expertise et notre énergie à votre service.